

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° en date du 14/04/2026)

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de SILESGNY Adresse : 1 place de l'ÉGLISE Code Postale : 57420 Ville : SILESGNY	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ Ou - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
--	--	---

Je soussigné (nom-prénom)..... Bas Jorhan

Titulaire du droit de chasse sur la commune de..... Sillegny

Lot n° : 15 communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant 22 B Rue Stoucard
57530 Villers-Stoucard

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- parcelles M & RS sur les haies et murets de la conche.
-
-

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du 14/04/2026 au 31/12/2026

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : Villers-Stoucard le 14/04/2026

Signature (obligatoire) :

